

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 392 Jeudi 2 Avril 2020 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Peggy DICKENS, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités: Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX – DAG.

Membres du BEX excusés : Anne-Laure VIARD, Bernard DUROURE, Vincent LECRUBIER,

Liste de diffusion: Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraineurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 00

Début : 18 h 00		
SUIVI		
Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence	Rappel des mesures issues des ordonnances prises en application de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, qui intéressent les associations. L'ordonnance portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales prévoit que tout membre qui demande que les dirigeants lui adressent ou lui communiquent un document ou une information préalablement à la tenue d'une assemblée générale doit indiquer son adresse électronique dans sa demande de manière à ce que la communication soit valablement effectuée par télécommunication électronique à l'adressée électronique indiquée Les réunions de l'assemblée des membres des associations La même ordonnance dispose que par principe, sur décision de l'instance d'administration ou de direction ou du représentant légal agissant sur délégation de cet organe, les assemblées des associations peuvent se tenir sans que les membres de ces assemblées et les autres personnes ayant le droit d'y assister, ne participent physiquement à la séance. Dès lors sans qu'une clause des statuts ou du règlement intérieur ne soit nécessaire, les membres de ces assemblées peuvent se réunir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils peuvent aussi être réunis de la même manière même si les statuts ou le règlement intérieur ont interdit cette possibilité. Ces moyens doivent transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. La mesure s'applique à toutes les délibérations même celles portant sur les comptes annuels.	
Prochain BEx	Le Lundi 13 Avril à 18 h en distanciel	



DECISIONS du BUREAU EXECUTIF

1. Compte-rendu Réunion bureau médical du 22 novembre 2019 Suite au souhait de remplacer le regretté Gilbert PERES, François CARRÉ accepterait de faire partie de notre bureau médical national (sous réserves de la validation du BEx).

Le Dr Charles CHANUT (médecin chargé de la SMR) a fait une mise au point sur le développement de la leptospirose parmi nos pratiquants et chez les sportifs de haut niveau. Il faut savoir que les cas ont doublé entre le début et la fin de décennie (200 à 300 cas de 2017 à 2013 et plus de 600 cas depuis 2014).

CACI pour les jeunes : Le Bureau Médical attendait l'entrée en vigueur du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 où devrait être supprimé l'obligation pour tout mineur de présenter un CACI pour pratiquer un sport en loisirs ou en compétition (refusé par le Conseil d'Etat). Celui-ci pourrait être remplacé par une attestation de ses parents ou tuteur légal affirmant à la rédaction d'un questionnaire type Q-SPORT que le jeune est en bonne santé. Les médecins présents ne peuvent qu'émettre des réserves :

- Sur la capacité des parents à savoir si leurs enfants sont en bonne santé (quid de l'intérêt des examens systématiques de prévention ?)
- Sur la réalisation effective des examens médicaux prévus dans le cursus scolaire (état de la médecine scolaire ...).

Pour les adultes, actuellement, le Code du Sport impose un CACI à tout licencié exerçant une activité sportive. Mais qu'est-ce qu'une activité sportive par rapport à une activité physique ? Et particulièrement en Canoë Kayak ? En cas de pratique loisir (à définir par la FFCK de façon précise afin d'aider les encadrants de la FFCK responsables des pratiquants dont ils ont la charge) : qu'une déclaration sur l'honneur de la part du futur pratiquant (à partir d'un questionnaire type QSPORT) attestant qu'il pense être en bonne santé pourrait être suffisante pour embarquer.

→ Validation de ce compte-rendu par le BEx Validation de la Nomination de François CARRE sur la Commission Médicale

Comptes rendus CNA Kayak Polo La réunion Plénière a eu lieu les 22 et 23 février à Vaires-Sur-Marne.

Une réunion avec les Présidents de Commission Régionale a été effectuée le 23 mars.

Plénière du 22 et 23 février

La dernière réunion du 30 mars décide que :

Réunion CNA su 23 mars et 30 mars

- La Coupe de France 2020 est supprimée,
- Les équipes sélectionnées pour la Coupe d'Europe des clubs 2020 sont les mêmes que 2019 (si la compétition internationale est maintenue), Nous envisageons une journée N1H, N1F, N2, N3, les 4 et 5 juillet à St Omer (si les déplacements sont autorisés). Cette journée pourra être repositionné fin août ou en septembre.
- Le reste du championnat de France devra être programmé de fin Aout, à fin octobre... Ce sera un championnat en matchs aller simple avec un Play Off pour la N1 H et N1 F.
- Deux weekends U15 et U18 sont prévus en septembre et Octobre, pour l'attribution du titre de champion de France.
- → Validation de ces trois comptes-rendus par le BEx



Le club PAGAIES TROIS RIVIERES (8263) situé dans le département du Tarn-et-Garonne (82) région Occitanie, est une structure qui a été affiliée pour la première fois le 25 juillet 2019.

En 2020, le club compte désormais 21 licences Canoë Plus (16 adultes et 5 jeunes). Le projet associatif a été transmis au service accompagnement.

<u>Avis du CRCK</u>: Le CRCK Occitanie (Pierre Roos) a effectué une visite de la structure. Ce club cherche à dynamiser l'activité de la CEL et se positionne comme un organisateur de manifestations sportives. Il s'inscrit dans le projet d'investissement du CRCK (Achat de matériel spécifique jeune public) et accueille de publics en situation de handicap. Le CRCK a soutenu financièrement le club à hauteur de 5 500 euros :

<u>Avis du service</u>: Le service accompagnement des structures est favorable pour cette demande.

→ Validation par le BEx de l'attribution d'un fonds d'aide à la création,

5. Compte-rendu de la réunion de la commission nationale enseignement formation

Le service formation s'est étoffé sur les dernières années. Il est dorénavant composé de 7 personnes ressources.

3 nouvelles formations ont été créées et proposées en 2019 :

- 1- Educateur / Educatrice Pagaie Fit
- 2- Educateur / Educatrice Pagaie Santé
- 3 DES JEPS Directeur de Structures et de Projets.

Sortie en 2020 - Dispositif Pagaies Couleurs version 2020.

La nouvelle version des Pagaies Couleurs propose un changement conceptuel de l'approche. Nous passons d'une logique de polyvalence de supports et de milieux de pratique à une logique organisée par types de pratiques :

- Les 2 premières Pagaies Couleurs se feront par support (Blanches et Jaunes).
- Les 4 suivantes par discipline (Vertes, Bleues, Rouges, Noires).

Il sera donc possible de suivre un parcours Pagaies Couleurs sans nécessité de polyvalence dans les milieux et les disciplines.

La mise en place de la polyvalence est transférée au club et demeure un axe de formation des pratiquants sous la responsabilité des encadrants qui pourront s'adapter selon le matériel disponible, le site de pratique, la géographie du territoire, les aspirations des pratiquants...

Projet 2020 – Sortie du diplôme de Guide Fédéral :

Un travail a été lancé sur la création de 3 diplômes de guide :

L'objectif de ce diplôme est de former un encadrant capable d'accompagner en sécurité un groupe de pagayeurs et pagayeuses, lors d'une sortie en itinérance et/ou dans un milieu engagé.

Le guide gère l'ensemble de la sortie mais n'assure pas de dimension d'enseignement.

Projet 2020 – Formations d'entraineurs experts : EF3 et DES JEPS Performance sportive. La filière fédérale de formation des entraîneur·e·s est aujourd'hui constituée de 2 niveaux de formation (EF1 et EF2). Il parait aujourd'hui important de finaliser le parcours fédéral de formation des entraîneur·e·s de la FFCK en créant l'EF3.

Plateforme e-learning:

Une plateforme E-learning a été créée en 2019. Elle est techniquement opérationnelle.

→ Validation de ce compte-rendu par le BEx



Quatre Comptes-Rendus des réunions de Bureau Enseignement formation sont proposés à la validation du Bureau Exécutif.

Le 14/11 : Rencontre CNA Dragon Boat / BEF au sujet des Pagaies Couleurs version 2020. Le format des formations AMFPC et MFPC actuels n'est pas adapté pour les encadrants du Dragon Boat.

Décisions prises lors de cette réunion :

- Tous les barreurs certifiés obtiennent la Pagaies Couleurs Bleue DRB,
- Les barreurs certifiés pourront délivrer les Pagaies Couleurs Blanches et Jaunes.
- Les Pagaies vertes et bleues pourront être validées par :
 - Les titulaires d'un diplôme MFPC, de l'habilitation H1 et d'une Pagaies Couleurs Dragon Boat.
 - o Un binôme MFPC + barreur certifié,
 - Des barreurs identifiés par la CNA après avoir suivi l'habilitation H1 dans leur région.

Le 19/12/19:

- Retour sur la réunion avec la commission ESIND à propos de la capacité "environnement" des Pagaies Couleurs,
- Les outils Pagaies Couleurs à décliner,
- Propositions de modifications règlementaires AMPFC / MFPC
- Formation de guide.
- DES performance Sportive INSEP

LE 23/01/2020

- 1. Formation Guide fédéral,
- 2. EF3 DES Performance,
- 3. Pagaies Couleurs,
 - 1. Règlement et validation de bloc
 - 2. Point de réflexion

Le 01/02/2020:

Statistiques année 2019

Pagaies Couleurs;

- Pagaies Couleurs capacité Environnement,
- Règlement suite et fin,
- Nouvelles Pagaies Couleurs et liens avec les diplômes professionnels
- Scénarii tarifaires,

Retour sur les ateliers EF1 et Pagaies Couleurs lors du colloque des CTS Plan d'action 2020 :

- Evolution de la formation pro,
- Création du monitorat EC,
- Réflexion filière de formation

→ Validation de ces comptes-rendus par le BEx

7. Animation Nationale

Dans le contexte très particulier, les différentes propositions des Commissions Nationales d'Activité sont présentées aux membres du BEx.

Deux cas peuvent être envisagés avec le maintien des Championnats de France du mois de juillet ou au contraire la suppression de ceux-ci et un report de la saison sportive de la fin aout à la fin de l'année. La première question qui doit être abordée, c'est la date à laquelle le BEx décidera du report des quatre gros Championnats de France du mois de juillet (à plus de 1000 Participants). Le BEx s'engage à prendre une décision politique sur ce sujet pour le 30 avril. Cette solution d'une décision à M-2, permet d'informer les organisateurs deux mois



avant le début de la compétition. Il semble que cette règle ait été prise dans d'autres Fédérations Olympiques.

Une étude par discipline a été présentée (à la date du 2 avril) :

- Le Slalom: Report éventuel du Championnat de l'Argentière du 6 au 12 juillet au mois d'octobre. Trois journées restent bloquées avec Epinal, les 3 et 4 octobre (en National 2), Sault Brenaz les 7 et 8 novembre pour les N3 avec deux autres lieux et pour terminer, Foix les 14 et 15 novembre pour le championnat de France Elite (N1).
- La Course en Ligne Marathon: Une interrogation sur le championnat de France de Course en Ligne à Gravelines, du 8 au 12 juillet avec un éventuel report sur le Championnat de France de fond prévu à Mantes la Jolie, les 12 et 13 septembre qui deviendrait un championnat de Fond et de Course en Ligne sur 200 m. Le championnat de France de Marathon resterait les 26 et 27 septembre sur Redon.
- La Descente: Le championnat de France sur La Plagne du 13 au 19 juillet pourrait être reporté en Aout et en troisième possibilité, un report sur Tours en Sprint, en équipe et finale de coupe de France, les 31 octobre et 1^{er} novembre. Des compétitions régionales et interrégionales pourraient être maintenues.
- Le Kayak Polo: La Coupe de France 2020 est supprimée. Si la journée des 4 et 5 juillet à St Omer (si les déplacements sont autorisés), cette journée pourra être repositionnée fin août ou en septembre. Le reste du championnat de France devra être programmé de début septembre à fin octobre. Ce sera un championnat en matchs en aller simple avec un Play Off pour la N1 H et N1 F et les U15 et U18 à Vertou, les 17 et 18 octobre.
- L'Ocean Racing: Suppression du Championnat de France en Baie de Somme, interrogation sur Gravelines aux mêmes dates, si report du Championnat d'Europe à Cherbourg, les 19 et 20 septembre, remplacement par le Championnat de France. En cas contraire, pas de championnat de France 2020.
- Le Dragon Boat : Pas de modification avec le championnat de France à Mantes-la-Jolie, les 3 et 4 octobre.
- Le Waveski Surfing : Pas de modification avec le championnat de France à Etel, les 24 et 25 octobre
- Le Freestyle: Interrogations sur le championnat de France de Veigné, les 16 et 17 mai et pour le Championnat d'Europe à Vaires-Sur-Marne du 9 au 11 octobre. Possibilité d'organiser un Championnat de France sur octobre ou novembre sans que pour l'instant, une proposition ait été effectuée.

Ces propositions sont à l'étude. La décision du report des championnats estivaux devrait être prise fin avril. Le Bex remercie la Commission sportive et les présidents de CNA pour leur investissement dans la gestion de cette crise.

8. Annexe Freestyle

Proposition de la Validation des Annexes 2020 du Freestyle

→ Validation de ces Annexes par le BEx



INFORMATION du BUREAU EXECUTIF	
1. Licences	<u>Chiffres au 1 avril 2020 :</u> 25 102 licences au 1 ^{er} avril, pour 23 896 au 29 février. La conjoncture exceptionnelle explique cette situation très particulière qui ne devrait pas évoluer avant la fin du confinement.
2. Réforme des Licences	Présentation et discussion sur la réforme des licences et des adhésions qui sera présentée à la validation de l'Assemblée Générale.
3. Réunion CNOSF et des fédérations Olympiques	Information du Président fédéral d'une réunion du CNOSF avec les Présidents des Fédérations Olympiques. Après discussion et concertation, la décision est de demander à conserver les élections entre novembre 2020 à mars 2021. L'objectif est de conserver le jeu démocratique, de maintenir l'Assemblée Générale au 12 décembre 2020 et les AG électives des organes déconcentrés. Cette proposition est portée par le CNOSF au nom des Fédérations Olympiques afin de permettre la préparation des Jeux de Paris. Une élection en décembre 2021 pourrait entrainer une nomination de DTN en juin 2022, ce qui rendrait difficile la préparation des JOP 2024. Les Assemblées Générales des régions seraient maintenues dans les mêmes délais de même que les Plénières pour les propositions à la nomination des Présidents de commission. En attente de la décision du Ministère et de l'Etat.

Fin du BEX à 20 h 56

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral